

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes lors de sa séance du 4 octobre 2011 :

- Journée sans ma voiture, le 22 septembre 2011;
- Tarification relative aux installations pour le Club aquatique du Sud-Ouest.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, art.3 et 8);
- Règlement sur les tarifs et abrogeant certains articles du Règlement sur l'occupation du domaine public à des fins de cafés-terrasses (RCA 10 22017, article 30).

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 13 octobre 2011.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431